Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

10x	14x 18x	22x	26x	30x	
- 1	em is filmed at the reduction ratio checked below / ument est filmé au taux de réduction indiqué ci-de				
V	Commentaires supplémentaires:	Le titre de la couv page du livre mais	erture est reliée comme filmée en premier sur l	étant la dernière a fîche.	
	Additional comments /		·		
	blanches ajoutées lors d'une resta apparaissent dans le texte, mais, lorsque o possible, ces pages n'ont pas été filmées.				
	Blank leaves added during restorations may within the text. Whenever possible, these has omitted from filming / II se peut que certaine	ave been es pages	possible image / Les pa colorations variables o filmées deux fois afin d' possible.	u des décolorations	sont
	interior margin / La reliure serrée peut ca l'ombre ou de la distorsion le long de la intérieure.		Opposing pages with discolourations are filme	ed twice to ensure the	best
	Tight binding may cause shadows or distorti	_	pelure, etc., ont été film obtenir la meilleure imag	ées à nouveau de faç	
	Only edition available / Seule édition disponible		tissues, etc., have been possible image / Le partiellement obscurcies	s pages totalemen	t ou
	Relié avec d'autres documents		Pages wholly or partiall	-	
	Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /		Includes supplementary Comprend du matériel s	-	
	Coloured plates and/or illustrations /	[\sum_	Qualité inégale de l'imp		
	Coloured ink (i.e. other than blue or black) Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou		Quality of print varies /		
	Coloured maps / Cartes géographiques en	n couleur	Showthrough / Transpar		
	Cover title missing / Le titre de couverture	manque	Pages detached / Page	, ,	
	Couverture restaurée et/ou pelliculée		Pages discoloured, stai Pages décolorées, tach		
	Couverture endommagée Covers restored and/or laminated /		Pages restored and/or l Pages restaurées et/ou		
	Covers damaged /		Pages damaged / Page	-	
	Coloured covers / Couverture de couleur		Coloured pages / Page		
chec	ked below.		ormale de filmage sont ir		
the	images in the reproduction, or wh ficantly change the usual method of fil	ich may ogra	aphique, qui peuvent mod qui peuvent exiger une n	difier une image repro	oduite
	The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of		L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui été possible de se procurer. Les détails de cet exem plaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibl		

No. 171.

2e Session, 3e Parlement, 12 Victoria, 1849.

BILL.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

Reçu et la pour la lère fois, mercredi, le 14 mars, 1849.

Seconde lecture, lundi, le 19 Mars, 1849.

M. HOLMES.

BILL.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

TTENDU que la compagnie du chemin Préambule. A. de fer du St. Laurent et de l'Atlantique a demandé qu'il fût établi des dispositions législatives pour amender l'acte en vertu du-5 quel elle est incorporée, afin de la mettre en état de pouvoir transiger avec plus de facilité toutes affaires relatives au dit chemin, et vu qu'il est expédient d'accéder à la dite demande: A CES CAUSES, qu'il soit statué, etc.

10 Et il est statué par la dite autorité, qu'il sera La compagnie loisible aux directeurs de la compagnie in-pourra augcorporée par un certain acte du parlement de diminuer ses cette province, passé dans la huitième année hautre, pour vu du règne de sa majesté, intitulé, "Acte pour qu'ils n'excel-15 " incorporer la compagnie du chemin à lisses dent pas le meximum fixè " (rail-road,). du St. Laurent. et de l'Atlan- par la loi. " tique," d'augmenter ou diminuer de tems à autre, les taux, péages et droits que la dite compagnie est autorisée, en vertu du dit acte 20 et des divers actes qui l'amendent, à demander et recevoir; nonobstant toute chose contenue dans les dits acte ou actes à ce contraire: Pourvu toujours, qu'on n'excèdera ni ne dépassera en aucun temps le maximum 25 des taux, péages et droits qui sont établis en vertu des dits acte ou actes.

II. Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible La compagnie aux directeurs de la dite compagnie, dans le pourm accepcours de leurs affaires légales et ordinaires des billets pro-30 et des transactions qu'ils pourront faire pour nissoires, etc. effectuer l'achèvement du dit chemin de fer, de prendre et recevoir, et aussi de faire et délivrer, et accepter et endosser des billets A244 .

promissoires et des lettres de change; et le seing du président et le contre-seing du trésorier de la dite compagnie comme faiseur, tireur, accepteur ou endosseur de tout tel billet promissoire ou lettre de change, pour et 5 au nom de la dite compagnie, suffiront pour lier et obliger la dite compagnie, nonobstant toute loi, usage ou coutume à ce contraire: Pourvu toujours, que rien de ce qui est contenu dans les présentes ne sera interprété 10 comme ayant l'effet d'autoriser la dite compagnie ou les directeurs d'icelle, à faire ou transiger en aucune manière ou façon quel-conque, aucune affaire comme banquiers.

Acte public.

III. Et qu'il soit statué, que cet acte sera 15 censé être un acte public.